

# LES ÉLÉPHANTS DE LA MÉNAGERIE DU STATHOUDER GUILLAUME V D'ORANGE AU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE SOUS LA CONVENTION NATIONALE ET LE DIRECTOIRE

par Roger SABAN et Michel LEMIRE

Laboratoire d'Anatomie comparée, Muséum National d'Histoire  
Naturelle

## Résumé

En 1795, la Commission temporaire des arts de la Convention nationale poursuit ses travaux d'inventaire des richesses artistiques et scientifique en prenant en compte les pays nouvellement conquis par l'armée de Pichegru qui ouvrit les portes de la Hollande. Faujas et Thouin sont nommés commissaires en Hollande le 21 ventôse an III (11 mars 1795) pour inventorier et recueillir les riches collections du Stathouder Guillaume d'Orange, que le Muséum d'histoire naturelle, nouvellement créé, est chargé de recevoir. La ménagerie, installée aux environs d'Arnhem à Hepeldoorn, faisait naturellement partie de ces collections. Le 10 germinal an III, les deux commissaires font savoir à Jussieu, alors directeur du Muséum, que deux éléphants de l'Inde, un mâle nommé Hanz et une femelle Parkies feront partie d'un prochain convoi que Thouin envisageait à la fin de prairial an III. Mais le transfert des animaux vivants ne peut s'effectuer qu'en avril 1798, soit près de trois ans après, en raison de nombreuses difficultés inopinées. Il fallut en effet construire spécialement des chariots et deux cages assez volumineuses pour y loger chacun des éléphants. Dès lors les péripéties s'accumulèrent et les mois passèrent. Enfin le convoi s'ébranle le 24 septembre 1797 pour embarquer sur deux bateaux qui les conduisent d'abord, en suivant le cours de l'Yssel, à Rotterdam, puis par canaux à Cambrai où il est décidé de passer l'hiver. Enfin les deux pachydermes réembarquent et arrivent au Port des Invalides le 20 mars 1798 pour gagner le Muséum où une salle avait été spécialement aménagée pour les recevoir. Dès leur arrivée ils font la joie du public parisien et s'adaptent tant bien que mal à leur nouvelle résidence après un voyage qui dura plus de six mois. Le citoyen Vignier écrira même un épître en leur honneur, et pour chasser leur mélancolie on organisa le 10 prairial an VI (29 mai 1798) un concert avec l'orchestre du conservatoire au-dessus de leur loge. Le programme comportait : un trio de petits airs variés en si majeur, l'air de danse d'*Iphigénie en Tauride* de Gluck, *O ma tendre musette* en ut mineur exécuté au basson, *Ça ira* par tout l'orchestre, l'ouverture du *Devin du Village* et pout

finir la chanson d'Henri IV *Charmante Gabrielle*. Malgré cela Hanz mourut quelques années plus tard, le 17 nivôse an X (6 janvier 1802). Son corps fut disséqué par Cuvier et ses organes représentés par les peintres du Muséum, Maréchal et Huet, pour faire connaître au monde l'anatomie de l'éléphant de l'Inde dans une note à l'Institut. La femelle résista bien à cette séparation et mourut beaucoup plus tard en mars 1816.

Nos recherches aux Archives nationales nous ont permis de retracer, d'après les documents, les étapes et les démêlés des négociations entre le Muséum d'histoire naturelle et les instances de tutelle, sous la Convention nationale avec les diverses commissions, celles de l'Instruction publique et celle des Arts, mais aussi le Comité de Salut public, puis sous le Directoire, du 11 mars 1795 au 6 janvier 1802, soit à peu près sept ans de la vie du Muséum dans un secteur bien particulier, celui de la «Ménagerie». Elles ont été marquées par les personnages hauts en couleurs qu'étaient les soigneurs d'animaux de cette époque, hommes dévoués mais un peu rustres, très attachés à l'établissement. Recrutés pour la plupart avec leurs animaux lors de l'application du décret du 14 brumaire an II (4 novembre 1793) pris abusivement par le procureur général de la Commune de Paris, le citoyen Chaumette, mentionnant «que les animaux vivans qu'on fait voir à la place de la Révolution et autres places seront enlevés, sauf à indemniser les propriétaires, et ces animaux seront conduits à l'instant au Jardin des plantes, où ils seront payés ainsi que les cages qui les renferment, et que les propriétaires recevront en outre une indemnité qui les pourra mettre à même de gagner autrement leur vie» (1). Après ce malentendu qui mettait Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire dans une situation financière difficile, la Convention créait officiellement la ménagerie et donnait les crédits nécessaires à l'entretien des bêtes et des hommes, le 21 frimaire an III (11 décembre 1794). Bernard Louzardy, que nous retrouverons tout le long de notre propos était un de ceux-là.

En l'an III (1795), la Commission temporaire des arts continue l'inventaire des richesses artistiques et scientifiques dans les pays nouvellement conquis par les armées de la République. Pichegru ayant ouvert les portes de la Hollande, Guillaume d'Orange s'enfuyait le 18 janvier. Le Cabinet d'histoire naturelle, bien précieux s'il en est, sera déclaré bien national le 20 ventôse (10 mars 1795) par le Comité d'Instruction publique. Le lendemain, les citoyens Faujas (professeur de géologie) et Thouin (professeur des cultures) sont envoyés en mission en Hollande pour expertiser et collecter les objets.

---

1) Arch. nat., F 17/1130.

Le Stathouder possédait, en dehors de ses collections précieuses une splendide ménagerie située en Gueldre à Hapeldoorn, à une vingtaine de kilomètres d'Arnhem, dans son château de Loo, la plus considérable et la plus belle des maisons de plaisance du Prince, comme le dira André Thouin, dans ses mémoires publiés par le baron Trouvé (1841), à laquelle s'adjoignait une ménagerie située à un quart de lieu du château. Le 8 germinal an III (28 mars 1795), nos deux commissaires ont bien avancé leur besogne, Thouin fait savoir à Jussieu, alors directeur du Muséum, qu'ils sont occupés à expédier le cabinet du Stathouder et qu'ils envoient aussi deux éléphants et d'autres animaux pour enrichir la ménagerie du Jardin des plantes (2). Le 24 germinal (13 avril), l'assemblée des professeurs est informée par une nouvelle lettre de Thouin datée de La Haye le 24 ventôse (14 mars) qu'ils sont tous les deux prêts à envoyer les deux éléphants, le mâle et la femelle, mais qu'il faut prendre des mesures pour les recevoir : leur préparer un local particulier d'environ 12 pieds de haut, du double de largeur et de longueur, plus deux fenêtres pour établir un courant d'air à volonté et une grande porte par laquelle ils puissent entrer et sortir commodément, avec un parc de 8 ou 10 toises pour qu'ils puissent s'y promener dans les beaux jours du printemps. Et Thouin de poursuivre par des considérations sur leur comportement : « Ils ne sont pas méchants mais doux et espiègles, mais aussi rancuniers lorsqu'on les tourmente. Ils aiment celui qui leur porte à manger et fouillent dans ses poches lorsqu'il entre, pour y chercher le pain ou les fruits. Par contre, lors de la saison des amours, il faut prendre des précautions pour les approcher ». Thouin précise ensuite qu'« il espère les faire conduire par l'homme qui a soin d'eux et il est probable qu'il se prêtera volontiers à rester quelques temps à Paris, pour instruire nos gardiens à les gouverner » (3).

Cette lettre de Thouin fut lue, le 10 floréal (29 avril) lors de la 400<sup>e</sup> séance du Comité d'instruction publique. La Revellière-Lepeaux, représentant du peuple, chargea aussitôt le citoyen Massieu de se rendre au Comité de Salut public pour l'inviter à prendre des mesures les plus promptes pour faire venir la collection et notamment les « cornards » (sic) attachés aux éléphants. Il s'agissait en l'occurrence du citoyen hollandais Thompson. Massieu, de retour, assura très sérieusement que les mesures nécessaires avaient été prises et que bêtes et gens étaient en route vers Paris (4). Le 4 messidor (22 juin) l'assemblée des professeurs

---

2) Arch. nat., AJ 15/ 97.

3) Arch. nat., AJ 15/ 578.

4) Bibl. nat., P.V. Comité de l'instruction publique.

adopte la proposition de Molinos, l'architecte du Muséum, de placer provisoirement les éléphants dans l'écurie du citoyen Léger. Entre temps les professeurs avaient fait le nécessaire pour que Bernard Louzardy, cet ancien forain devenu soigneur d'animaux à la ménagerie, obtienne un passeport pour, dans une première mission, aller chercher deux dromadaires en Belgique à la maison du prince de Ligne. Cette demande en bonne voie d'exécution avait été transmise le 27 prairial (15 juin) par la Commission exécutive de l'instruction publique à la Commission des armées de terre, qui devait en assurer le transport (5).

Le 28 messidor (16 juillet), Alquier, le représentant du peuple en mission en Hollande prenait un arrêté pour l'envoi à Paris des deux éléphants. Le Comité de l'instruction publique, après en avoir adopté la teneur autorise la Commission exécutive à prendre les mesures nécessaires pour faire, d'une part, préparer à la ménagerie les loges qui leurs sont destinées et débloquer les fonds, puis, d'autre part, elle charge le citoyen Fourcroy, professeur de chimie, de se concerter avec la trésorerie du Comité des finances pour faire obtenir des pensions au citoyen Thompson ou ses agents, ainsi qu'à leurs veuves, en cas de maladie ou de mort résultant de la conduite de ces animaux (6). La Convention ne voulait pas prendre de risques vis-à-vis d'un citoyen d'une nation sœur, car la République batave venait d'être créée le 16 mai. Après l'obtention de son passeport, et de retour de sa première mission en Belgique, Louzardy, devenu dès lors un personnage important au Muséum, s'enhardit et demande à l'assemblée des professeurs, le 4 thermidor (22 juillet), un modeste local dans la basse-cour du citoyen Léger, pour loger sa famille, ainsi que le remboursement des avances faites pendant le transport des deux dromadaires. Ces dépenses correspondaient à la cherté de toutes denrées, aux blessures des animaux et à leur besoins qu'il a fallu satisfaire avant d'arriver à certaines étapes, payant de ses propres deniers au moins deux cent cinquante livres, sans compter les vêtements et les souliers que sa route lui avait fait user (7). Il espère que l'assemblée lui accordera une indemnité proportionnelle aux dépenses qu'il serait obligé de faire par la suite. Celle-ci lui attribue 500 livres pour le tout à prendre sur les fonds des envois de Hollande (8).

---

5) Arch. nat., AJ 15/ 97.

6) Bibl. nat., P.V. Comité de l'instruction publique.

7) Arch. nat., AJ 15/578.

8) Arch. nat., AJ 15/97.

Pendant ce temps, le dossier de la construction des loges pour les éléphants suit son cours. Le 24 thermidor (11 août), un arrêté du Comité de l'instruction publique invite l'assemblée des professeurs à faire connaître rapidement ses déterminations à la Commission pour que les ordres de réalisation des travaux puissent être donnés à temps. Cet ordre est donné le même jour par la Commission exécutive qui charge les citoyens Thouin et Faujas, revenus de Hollande de les mener à bien. Les crédits seront prélevés sur les fonds de cette Commission (9). Le 4 fructidor (21 août), cette même Commission demande à l'assemblée d'envoyer Bernard Louzardy, gardien des animaux, en Hollande pour accélérer le transport des éléphants. Elle invite «la Commission des Armées de terre à lui faire expédier les passeports nécessaires et à lui faire fournir l'étape comme aux militaires. Le citoyen Faujas est alors chargé d'aller demander à la Commission qu'elle autorise Louzardy à se présenter au citoyen Ramel, représentant du Peuple en Hollande. pour l'inviter à faire partir au plus tôt les animaux (10). Les deux hommes s'étant rencontrés font part des difficultés financières qu'ils éprouvent, à l'assemblée des professeurs dans la séance du 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an III (20 septembre), ainsi qu'à la Commission exécutive dans la séance du 4 vendémiaire an IV (25 septembre 1795). Le 6 vendémiaire (28 septembre) le Comité de l'instruction publique charge les citoyens Portiez (de l'Oise) et Fourcroy de se transporter au Comité de Salut public pour le presser de mettre à la disposition de l'ambassadeur de France ou des représentants en mission, les fonds nécessaires pour accélérer le départ de ces deux éléphants (11).

Le 14 vendémiaire (5 octobre) Jussieu, directeur du Muséum reçoit communication d'un rapport du citoyen Lebreton daté du 6 vendémiaire (27 septembre), préparé pour la Commission exécutive de l'instruction publique, relatif à Louzardy, homme actif, intelligent, connaissant bien ses animaux, et au transport des éléphants. Il relate les divers courriers et les interventions officielles faisant ressortir que cette importante opération n'a été retardée jusqu'à présent que par les frais qu'elle entraîne, ceux-ci pouvant être évalués à environ 10 000 florins. Or quelque soit l'importance de la dépense, celle-ci se justifie par la valeur des deux animaux, encore jeunes mais d'une beauté rare, ayant plus de 8 pieds de haut. On ne sait rien de leur comportement ni de leur anatomie. Leur intelligence est aussi surprenante que leur force physique. Ils intéresseront les philosophes et les savants. Et

---

9) Arch. nat., AJ 15/578.

10) Arch. nat., AJ 15/97 et Arch. nat., AJ 15/578.

11) Bibl. nat., P.V. Comité de l'instruction publique.

Lebreton de renchérir en disant que le gouvernement anglais avait déjà offert au Stathouder 500 000 livres pour se les procurer. Il fait ensuite état de nos richesses scientifiques et artistiques surpassant toutes celles de l'Europe, à l'exception de l'Italie, mettant en exergue que cette acquisition permettra non seulement de satisfaire la curiosité du public mais de faire progresser les sciences. Avec lui la Commission pense que les sacrifices des 10 000 florins doit être fait pour toutes ces raisons d'utilité publique, sachant qu'il ne reste plus qu'un vieil éléphant en Europe, à la Tour de Londres, et si l'on diffère cette possibilité de les faire venir à Paris, les hollandais ne manqueront pas, dans un avenir proche de récupérer les biens du Stathouder. La Commission invite donc le Comité d'instruction publique à presser le Comité de Salut public de mettre les fonds nécessaires à disposition de l'ambassadeur à La Haye. Le rapport signale enfin que, d'après le citoyen Ramel, Louzardy manquera bientôt de fonds pour sa subsistance (12).

Louzardy se plaint d'ailleurs, dans une lettre de La Haye du 2 octobre 1795, lue à l'assemblée des professeurs le 24 vendémiaire (15 octobre) de ne pas avoir de réponse à plusieurs de ses lettres. Il fait le point, dans son jargon, sur ses activités et donne des nouvelles des animaux de la ménagerie. Il s'active pour le moment à faire préparer les bois et les roues pour construire les voitures destinées au transport des éléphants, or il n'a pas d'argent et le regrette amèrement. Il nous fait connaître ses difficultés (13). Et les dépenses s'accumulent depuis neuf mois sans que personne n'y puissent rien. Toutefois, il est heureux avec ses bêtes et informe les professeurs de ce qu'il donne à boire et à manger aux éléphants qui lui prennent le pain dans la poche. Il annonce également que l'Anglais Thompson était décidé à venir à Paris, mais que lui veut rentrer au Muséum pour s'expliquer de vive voix. Enfin, le 3 brumaire (24 octobre), après une démarche pressante du secrétaire du Muséum, le Comité d'instruction publique décide que son président écrira au Comité de Salut public pour faire débloquer les crédits (14).

---

12) Arch. nat., AJ 15/579.

13) «Je suis aujourd'hui vendredi à la haies je me suis porté devant les représentans du peuple et mas dit qui n'a pas reçu aucune lettre de la commission d'instruction public ni du jardin de plante que le représentant du peuple mas dit qu'il a écri et qu'il est surpris lui même de n'avoir aucune reponce et il mas dit qui faut que j'atente tant que le ordre soit arrivé et je n'ay pas dargen lui non plus et mas dit que j'atendre son colègue qui doit arriver de Bruxelles et il voira s'il a plus de pouvoir que lui et la ont desideras si je doit amener les animaux...».

14) Bibl. nat., P.V. Comité de l'instruction publique.

Ici se terminent les pouvoirs de la Convention nationale, après que la Constitution de l'an III fut adoptée par référendum le 20 fructidor (6 septembre) puis proclamée le 1er vendémiaire de l'an IV (22 septembre 1795), créant un corps législatif divisé en deux assemblées : le Conseil des Cinq cents qui propose et le Conseil des anciens qui légifère, tandis que le pouvoir exécutif sera confié à un directoire de 5 membres. La Convention se séparera le 4 brumaire (25 octobre) et les élections du Directoire exécutif se feront le 9 brumaire (31 octobre). Ramel deviendra ministre des Finances, et La Revellière-Lépeaux membre du Directoire. C'est désormais à ces nouvelles autorités déjà bien au courant du dossier que les professeurs du Muséum devront désormais s'adresser pour faire débloquer les crédits pour qu'enfin les deux éléphants parviennent au Muséum.

Louzardy, toujours éloigné de sa famille, en attendant à La Haye des crédits qui n'arrivent pas, ne peut plus subvenir directement aux besoins de sa femme et de ses quatre enfants restés au Jardin des plantes. En ce début d'hiver rigoureux, son épouse écrit à Thouin le 21 brumaire an IV (11 novembre 1795) pour solliciter du Muséum une attribution de bois de chauffage que l'on accorde normalement aux employés. Privée du traitement de son mari, elle n'a en effet que de très maigres ressources journalières et la vie devient très chère dans la capitale en raison de la pénurie qui s'installe. De nombreuses disettes survinrent en effet, entre 1792 et 1798 en France, faisant naturellement monter le prix des denrées, comme nous l'a expliqué Jean Boulaine à ce Congrès. Après l'envoi d'une seconde lettre au citoyen Jussieu, directeur du Muséum, le 7 frimaire (27 novembre) l'assemblée des professeurs du 14 frimaire (4 décembre) lui accordera cette fois-ci une demi coupe de bois (15).

Pendant ce temps, le Directoire s'organise. Une Commission est créée pour l'administration des biens du ci-devant Stathouder. Le citoyen Ribbers en est le secrétaire pour la province de Gueldre dont dépend la ménagerie de Loo. Le 5 pluviôse (24 janvier 1796), le ministre plénipotentiaire de La Haye, Noël, ayant informé cette commission du désir du gouvernement que les animaux soient bien soignés et que le transport des éléphants à Paris soit assuré, Ribbers lui fait savoir, le 2 mars, que des soins leur sont prodigués avec exactitude et que le gardien Thompson pense que le mois de mars serait le plus propice au transport, afin d'éviter les grandes chaleurs de l'été. Puis, comme les fonds n'arrivent toujours pas, il joint à sa lettre un mémoire des dépenses du 12 février au 14 septembre 1795 se montant à 2007 francs 80 centimes, somme

---

15) Arch. nat., AJ 15/579.

déboursée par l'intendant Ruschet qui a la direction de la ménagerie de Loo. Parmi ces dépenses figurent la nourriture des animaux, les gages des garçons et des aides, les frais de médecin, de chirurgien et de pharmacie, les frais de transport et le charbon de chauffage. Et l'on sait ainsi que les éléphants consommaient mensuellement 17 boisseaux de seigle avec lequel on leur faisait du pain, du foin, de la paille et des pommes de terre. Et l'on voit que la pomme de terre entrainait pour une bonne part dans la nourriture des animaux plus que des humains à cette époque comme nous l'a déjà montré ici même Félix Deplet. Le versement de la somme parviendra 3 mois plus tard, le 25 germinal (14 avril), ordonnancé au ministre de la République à La Haye qui la reversera en numéraires métalliques à la Commission d'administration des biens du Stathouder.

Entre temps, Bernard Louzardy est rentré à Paris. La correspondance officielle entre le Muséum et les ministères s'accélère car il semble toujours subsister au sein de l'Administration quelques doutes sur les possibilités de réalisation du projet. Le 21 ventôse (11 mars) Delaunay, le bibliothécaire chargé de la surveillance de la ménagerie, fait porter par Louzardy une missive au ministre des Finances Ramel, lui rappelant qu'il est bien temps d'aller chercher les éléphants. Il lui demande une entrevue à ce propos <sup>(16)</sup>. Le 24 vendémiaire (14 mars), le ministre des Relations extérieures Delacroix envoie une copie de la lettre de Ribbers et du mémoire correspondant adressé à Noël, en insistant fortement pour qu'en soit effectué le règlement, lui faisant remarquer que ce ministre plénipotentiaire écrit pour la troisième fois à ce sujet. Le 28 ventôse (18 mars) c'est encore Delaunay qui écrit à La Revellière, qu'il connaît bien, lui exposant ses démarches infructueuses auprès du ministre des Finances afin d'obtenir les fonds nécessaires pour aller chercher les éléphants car Louzardy attend cette feuille de route. La Revellière transmettra la lettre le lendemain à Ramel avec une note l'invitant à faire le nécessaire le plus tôt possible. Le 1er germinal (21 mars) Delaunay s'adresse directement au ministre des Finances détenteur, dit-il, «des cordons de la bourse» en soulignant ces mots, à qui La Revellière-Lepeaux le renvoie constamment, ce dernier ayant d'ailleurs été fort étonné de rencontrer Louzardy qu'il croyait parti depuis longtemps en Hollande. Il sollicite à nouveau la feuille de route pour ceux qui doivent aller chercher les éléphants. 200 livres en numéraire suffiraient à leur déplacement en attendant que les fonds nécessaires au convoi soient débloqués. Cela presse, le public réclame cette ménagerie. Le 11 germinal (31 mars) après que Ramel l'ait assuré que les fonds nécessaires au transport étaient à la

---

16) Arch. nat., F 17/3980.

disposition de Noël, il s'adresse simultanément au ministre de l'Intérieur et à celui des Relations extérieures, réclamant à ce dernier l'allocation des frais de déplacements pour les deux employés désignés par le Muséum. Il s'agit naturellement de Louzardy qu'accompagnera Lasseigne, le menuisier, pour cette mission. Delaunay demande qu'il leur soit octroyé 400 livres en numéraire et délivré des passeports, une feuille de route et des lettres de recommandation, proposant même le service des deux hommes pour les obtenir plus rapidement. Ce même jour, le directeur du Muséum, Jussieu, adresse au ministre des Finances, qu'il n'avait pas pu rencontrer ayant été retenu à l'Institut, une note en quatre points proposant, pour installer les animaux attendus de Hollande, un échange des terrains situés entre le Jardins des Plantes et la rue de Seine, contre le terrain de Saint-Victor que les architectes pourraient diviser et lotir.

Le 13 germinal (2 avril), le ministère de l'Instruction publique (Bureau des musées et bibliothèques) transmet au ministre de l'Intérieur un rapport circonstancié, faisant le point des démarches accomplies avec leur résultats. Les professeurs du Muséum demandent au ministre de l'Intérieur d'inviter le ministre de la Guerre à faire délivrer aux citoyens Louzardy et Lasseigne une feuille de route et d'étapes avec les recommandations nécessaires pour exécuter facilement et sans obstacles, le transport de la ménagerie du Stathouder. Cette lettre sera transmise le 15 germinal (4 avril).

Le rapport précédent est accompagné d'une note séparée faisant ressortir que les 4 ou 500 livres demandés pour les frais de déplacement des deux hommes pourraient être imputées, d'après l'accord verbal convenu entre Ramel et Faujas, sur les fonds destinés aux dépenses extraordinaires du Jardin des plantes. Le 15 germinal (4 avril) le Bureau des dépenses du Muséum accepte que la somme de 4 à 500 francs soit expédiée nominalelement aux seigneurs à Loo où elle leur sera payée en numéraire métallique sur présentation de l'ordre dûment acquitté. L'ordonnancement en a été effectué le 15 germinal. Delaunay n'ayant pas encore été tenu au courant de toutes les décisions ministérielles renouvelles, le 26 germinal (15 avril), ses craintes de voir une fois de plus retarder le paiement des 10 000 florins nécessaires à la préparation du convoi et au transport des éléphants. Il en fait part à son ami Guiguémé, chef de division au ministère de l'Intérieur. Enfin, le 27 germinal toutes les sommes sont débloquées. Un rapport présenté au ministre de l'Intérieur récapitule le coût de l'opération éléphants. Le ministère des Finances accorde 15 000 livres en numéraire pour la construction des cages et les frais de route pendant le transport avec, en outre, un ordre de 50 à 60 000 francs en assignats à employer sur le territoire français. La France était alors dans une

situation financière désastreuse. Le 30 pluviôse (18 février) Ramel avait pris la décision d'arrêter l'émission des assignats, ceux-ci ne représentant plus que 8% de leur valeur. Bientôt, le 29 floréal (18 mai), sera institué un nouveau papier monnaie, le mandat territorial. Le rapport énumérait ensuite les 450 francs attribués à Louzardy et à Lasseigne, puis les 2007 francs en numéraire que le ministre de l'Intérieur accordait par l'intermédiaire de Noël au gouvernement Batave en remboursement de la nourriture des animaux. A cela s'ajoutent 50 000 francs en assignats mandatés à Lasseigne pour le transport des éléphants en France.

Louzardy et Lasseigne sont maintenant à pied d'œuvre au château de Loo. Les choses étant bien engagées, il va falloir penser au logement des éléphants au Jardin. Delaunay, après réception d'une lettre de Louzardy, en fait état à l'assemblée des professeurs du 4 messidor an IV (22 juin 1796) persuadé que les animaux devraient se mettre en route dans une quinzaine et rien n'est prêt pour les recevoir. Il est alors proposé de les loger provisoirement dans la Régie des fiacres tandis que le directeur devra insister auprès des autorités pour que le chantier voisin de la Régie puisse leur servir de cour. Le projet sera soumis à Molinos, l'architecte du Muséum qui entre maintenant en scène. Delaunay déplore de n'avoir pas eu de réponse de Louzardy à ses demandes réitérées sur les meilleures conditions d'habitat à réserver aux éléphants. Il pense sagement que les deux pachydermes doivent être séparés l'un de l'autre et isolés du public, étant donné leur taille, 10 pieds de haut et la longueur de leur trompe, 8 pieds. Il faut donc réserver cet espace entre eux et les visiteurs, et pour cela il imagine une tribune circulaire surélevée pour les regarder dans la période de mauvais temps (17).

Le 14 messidor (2 juillet), l'assemblée décide de demander au ministre de l'Intérieur l'autorisation de faire procéder aux constructions nécessaires pour loger les éléphants. En attendant ces nouvelles constructions, l'assemblée du 14 thermidor (2 juillet) décide que les éléphants seront logés provisoirement dans l'un des grands magasins du rez-de-chaussée de la Régie, le choix de la pièce dépendant de sa salubrité et de sa bonne aération. C'est alors que Delaunay fait état d'une lettre de Lasseigne lui apprenant que la ménagerie, conduite par Louzardy, est en route, à l'exception des éléphants. L'autorisation des travaux, signée du ministre de l'Intérieur, leur parvient le 29 thermidor (16 août). Aussitôt, l'assemblée du 4 fructidor (21 août), s'appuyant sur le rapport de Molinos, arrête que les éléphants seront logés au rez-de-chaussée de la partie de la Régie qui sépare la petite cour de la grande,

---

17) Arch. nat., AJ 15/579.

exposée au midi, avec une fenêtre à l'est, à proximité des chantiers existant qui pourraient servir de parc le moment venu. A cette même assemblée Delaunay fait lecture d'une lettre qu'il a reçu de Louzardy, datée du 9 thermidor (27 juillet), préconisant qu'il serait bon de loger dans une chambre toute garnie le citoyen Thompson, gardien des éléphants à Loo, qui viendra avec eux et restera au Muséum jusqu'à ce qu'ils soient habitués avec une autre personne. Puis Louzardy de poursuivre en prévoyant qu'il serait intéressant de «s'approprier ce citoyen» dont l'apprentissage est tout fait et qui connaît bien les mœurs et les besoins de nos nouveaux hôtes. Un bon accueil et des conditions honnêtes sont les seuls moyens de nous l'attacher (18).

De son côté, Lasseigne, le menuisier du Muséum s'active, après bien des déboires, à la fabrication des chariots et des caissons pour transporter les éléphants. En effet, les roues employées pour les chariots ne résistent pas l'énorme poids de l'animal une fois que celui-ci a bien voulu entrer dans sa cage. Il réclame Louzardy pour l'aider. Dans une lettre adressée à Delaunay il lui fait savoir qu'une nouvelle tentative devrait avoir lieu le 15 vendémiaire an V (6 octobre 1796), ce que Jussieu annonce au Directoire, en post-scriptum d'une lettre du 18 vendémiaire (9 octobre), lui faisant part également de son angoisse à voir les retards s'accumuler. Il insiste pour que Louzardy, qui vient d'obtenir son passeport, puisse avoir l'ordre de départ (19). Le 24 vendémiaire (15 octobre), Van Spandoeck communique à l'assemblée la réponse du Directoire qui invite le citoyen Noël à rechercher les causes qui retardent le départ du convoi (20). Dans sa réponse, le 6 nivôse (26 décembre), Noël prend la responsabilité de faire partir les éléphants au printemps, après la mauvaise saison.

Entre temps, une petite brouille s'était instaurée au sein de l'assemblée entre les professeurs et Delaunay à propos de la correspondance qu'il entretenait avec l'ambassadeur Noël, certains s'étant plaint de son manque de diplomatie, mais surtout d'usurpation de pouvoir. L'assemblée l'admonesta dans sa séance du 24 frimaire (14 décembre), ainsi que Louzardy et Lasseigne, pour leur conduite répréhensible, faisant remarquer qu'elle était la seule à représenter l'autorité du Muséum. Après cet incident et deux lettres sans réponse, Delaunay reçoit une missive de Noël, datée du 13 pluviôse (1er février 1797), lui faisant remarquer qu'il n'est pour rien dans le choix de Louzardy et de Lasseigne, et, qu'en

---

18) *Ibid.*

19) *Ibid.*

20) Arch. nat., AJ 15/98.

raison des grandes responsabilités assujetties à cette opération il préfère s'entretenir directement avec le Directoire exécutif, son but n'étant que d'amener les éléphants à Paris. Il lui signale également avoir installé Lasseigne comme gardien de la propriété de Loo (21). Les relations de Delaunay avec l'assemblée des professeurs ne s'améliorent pas. Il communique avec elle par lettre et lui fait part de ce courrier de l'ambassadeur Noël à la séance du 24 pluviôse (12 février). Noël s'adressa, par la suite, directement aux professeurs du Muséum. Le 2 floréal (21 avril), il leur annonce le départ prochain des éléphants s'étant concerté à ce propos avec le général du génie Dejean.

Entre temps, le chef de brigade Grobert, sous-directeur d'artillerie à l'Arsenal de Paris, ayant été mis au courant de l'opération chariot annonce le 3 vendémiaire (21 février) au ministre de l'Intérieur que les difficultés survenues jusque-là pouvaient être aplanies par l'utilisation de plusieurs triqueballes (fardier à 2 roues) équipées de grandes roues de 2 m. de diamètre en usage à l'arsenal. Le 14 ventôse (2 mars) le ministre des Relations extérieures, Charles Delacroix, recommande d'ailleurs chaleureusement Grobert au ministre de l'Intérieur pour le talent et le zèle qu'il apporte à ses inventions, ses propositions ayant déjà retenues l'attention du ministre plénipotentiaire Noël et d'un officier d'artillerie (22).

Mais le 4 messidor (22 juin), il y a toujours des problèmes avec les chariots et les cages. Noël s'active à faire construire, en collaboration avec les généraux Dejean et Eblé, les cages pour le transport. L'assemblée désabusée pense alors faire voyager les animaux à pied. Ce jour là, Noël écrit au citoyen Geoffroy une lettre détaillée sur l'état de la situation. Il a décidé, avec le général Dejean et les officiers de l'artillerie et du génie de ne pas se servir des cages déjà expérimentées dans lesquelles les éléphants sont rentrés par deux fois. Les militaires élaborent une cage nouvelle à laquelle s'adapteraient des roues d'artillerie de 24. Un ouvrier d'artillerie vient d'arriver à Utrecht pour surveiller les travaux ainsi que le choix du bois à employer. Le général Eblé, de son côté a fait expédier des roues de Bruxelles. Dans ces conditions Noël pense pouvoir assurer le départ vers la mi-août ou le début de septembre, saison la plus favorable. Il poursuit sa lettre par quelques considérations sur le cornac actuel des éléphants. Thompson, qui désire se rendre à Paris avec les animaux : «c'est une tête faible sur un corps invalide et caduque. Il est difficile à manier mais avec de la douceur, de la fermeté et de l'argent on en fera ce qu'on voudra.

---

21) Arch. nat., AJ 15/580.

22) Arch. nat., F 17/1247.

Il a toujours témoigné beaucoup de répugnance pour conduire les éléphants à Paris, encore plus de s'y fixer, mais il n'est pas absolument nécessaire pour la conduite de ces animaux et le Muséum devra faire quelques sacrifices pour le retour. Je ne doute pas qu'il n'y réussisse à fixer de bons traitements» (23).

L'assemblée des professeurs du 14 thermidor (1er avril) rend compte du refus catégorique de Noël à faire voyager les éléphants à pied, démontrant une fois de plus qu'il serait dangereux de le faire, des accidents étant déjà survenus au cornac dans ces conditions.

Enfin, le courrier tant attendu parvient à l'assemblée le 14 vendémiaire (5 octobre). C'est une lettre du 1er secrétaire de Légation Jullien, adressée à son ministre, datée du 3 vendémiaire an VI (24 septembre 1797) à 11 heures du matin, donnant immédiatement tous les détails de l'opération, qui ne souffre pas de retard. «Je me hâte de vous annoncer qu'avant-hier 1er vendémiaire l'éléphant mâle est entré dans sa cage pour la troisième fois, et que la femelle vient d'entrer dans la sienne il y a deux minutes. Ce jour les deux voitures avanceront jusqu'à la grande allée du château, et demain matin elles partiront pour Deventer où nous comptons qu'elles arriveront le soir. Comme cette fois l'opération s'est faite avec de grands moyens qui n'étoient pas à ma disposition l'année dernière sans l'inspection d'un habile ingénieur et d'un excellent ouvrier de l'arsenal de Malines avec un détachement de Canoniers pour la manœuvre, 100 chevaux, choisis et je ne doute pas qu'elle obtienne un plein succès et vous pourrez annoncer au Directoire exécutif et au Muséum d'Histoire Naturelle que bientôt la capitale jouira du spectacle de ces deux superbes animaux uniques je crois en Europe...» (24). Il est certain que de nombreux incidents avaient perturbés les essais précédents. Léon Bertin (1953) nous en donne quelques échos : «La nouvelle cage construite, il faut ruser pour y faire entrer l'animal devenu méfiant. Un enfant est chargé de jeter des pommes de terre entre les pattes de devant de Hanz. Pour les saisir, il recule à chaque fois un peu plus jusqu'à ce qu'il entre dans la cage sans s'en douter. Pour la femelle, aucune difficulté. Alors le convoi s'ébranle. Est-ce le vrai départ ? Hélas à une demi-lieue de Loo, un accident, le chariot de Hanz heurte une grille et se démolit, il faut revenir à la ménagerie».

Le 8 vendémiaire (29 septembre) Noël fait connaître aux professeurs la suite des opérations :

---

23) Arch. nat., AJ 15/580.

24) Arch. nat., AJ 15/581.

Je m'empresse de vous prévenir que les cages d'éléphants, parties de Loo le 4 vendémiaire à 6 heures et 1/2 du matin, attelées de quatorze et seize chevaux, n'ont éprouvé dans leur route ni accident ni retard. A 11 heures et 1/2 ces deux lourdes voitures étaient déjà arrivées à Deventer et détéelées sur la rive gauche de l'Yssel. La soirée du cinq a été livrée à la curiosité de la ville et des environs. Dans la journée du six toutes les dispositions ont été faites pour l'embarquement de deux caisses qui a dû se faire hier. J'ose croire que cette difficile opération aura eu un plein succès. Dans ce cas vous pouvez regarder les deux éléphants comme arrivés à Paris parce que tous les moyens d'encaissement, de transport sur terre, d'embarquement et de débarquement auront dès lors été éprouvés. Comme l'arrivée des deux éléphants à Paris ne peut plus être éloignée, je vous invite Citoyens à leur faire préparer sans délai un local spacieux soit à Paris, soit à Charenton ou à Versailles afin qu'ils soient le plus tôt possible dégagé des deux chaînes qu'ils ont aux pieds, ainsi que de leur prison. J'espère pouvoir vous annoncer par le prochain courrier leur départ de Deventer...(25).

Le 12 vendémiaire (3 octobre), Noël apporte quelques précisions complémentaires sur le déroulement de l'étape suivante. Jullien vient de rentrer de Deventer où il s'est assuré que les deux navires, avec les éléphants avaient dépassé les bancs de sable qui obstruent le cours de l'Yssel, entre Zwol et Deventer. Ils vont suivre leur route par Muyden, Rotterdam, Tournai (26). Le 24 brumaire (14 novembre), Lasseigne signale que le convoi est arrivé à Cambrai où tout le monde s'installe pour passer l'hiver. Il y a au camp, autour du chef de bataillon du génie Boucher qui dirige le convoi, trois conducteurs hollandais : Peter Baries, Willam Cambriek et Barnadies Dykrasen, encadrés naturellement par le cornac Thompson et Louzardy. Le 4 ventôse (22 février 1798), le ministre de la Guerre dépêche le citoyen Cernay, chef ouvrier d'artillerie pour aider Boucher à mener le convoi jusqu'à Paris (27).

Cette nouvelle incite le Muséum à activer les travaux de la Commission chargée de l'aménagement de la ménagerie. Delaunay a déjà préparé pour la séance du 14 ventôse (4 mars) une note à propos des loges pour Hanz et Parkies. Cette note fait ressortir principalement les conditions de salubrité indispensable au local, nécessitant surtout une bonne aération par l'élargissement des ouvertures afin d'éviter toute humidité. L'architecte Molinos soumet alors le plan de transformation de la régie des fiacres qu'il vient de terminer, pour loger les éléphants. Ce plan, accompagné d'un devis des travaux à effectuer sera transmis au ministre de

---

25) *Ibid.*

26) *Ibid.*

27) Arch. nat., AJ 15/98.

l'Intérieur. De son côté, Delaunay écrit toujours à l'assemblée des professeurs. Il fait état le 21 ventôse (18 mars) de la location d'un hectare de prairie que l'on faucherait pour la nourriture des éléphants. Le projet de Molinos ne sera envoyé au ministre que le 14 germinal (3 avril). Aussi, comme le temps presse, le devis ne prendra en considération qu'une première tranche des travaux d'aménagement d'un parc pour permettre de sortir les éléphants afin que le public puisse les admirer. Ce parc (fig. 1) serait construit à l'extérieur de la Régie des fiacres où se trouvent les deux loges qui leur sont destinées, sur le chantier à bois, proche de l'allée du Jardin des plantes (ancienne allée des Marronniers, maintenant allée Cuvier). Il jouxtera le carré des couches de semis. Un chemin conduisant au parc longera le bâtiment nord de la Régie tandis que dans la cour, face aux deux loges, deux barrières seront adossées au bâtiment central, délimitant une petite cour carrée ouverte sur le chemin du parc. Pour réaliser ce dispositif, Molinos prévoit deux solutions, l'une consistant en l'élaboration d'un mur de 3 m. de haut en moellon et plâtre, long de 160 m., dont le montant s'élèverait à 4 160 francs, l'autre moins onéreuse, à celle d'une clôture en charpente et planches, représentant une dépense de 2 400 francs. Dans son devis il précise bien que ces barrières doivent être en place pour le jour de l'arrivée des éléphants, trois jours plus tard, le 17 germinal.

Le ministre transmet le dossier pour expertise à son architecte Poyet et inscrit en note «Répondre que le provisoire n'est pas admissible» (28). Le dossier sera transmis à Poyet par le chef de la division de l'Instruction publique le 26 germinal (15 avril). Afin de situer l'emplacement du logement des éléphants, nous avons reproduit, d'après le plan du jardin de 1821 publié dans Deleuze (fig. 2), qui indique les nouveaux bâtiments d'anatomie comparée construits pour Cuvier. La galerie occupait cette ancienne partie du corps de bâtiments de la Régie où sont les deux loges, la seule conservée, et qui existe encore. Comme il fallait s'y attendre le dispositif d'aménagement du parc a été refusé par Poyet le 28 germinal, en raison d'un projet plus général d'édification d'une ménagerie dont Jussieu l'entretint lors de sa visite, projet qui devrait voir le jour sous huitaine, lorsque le chantier sera dégagé du bois à brûler qui l'encombre. Seules, les deux barrières déjà construites, situées dans la cour, indiquées par A et B seront retenues (29). Toutefois, les travaux seront enfin acceptés par le ministre de l'Intérieur le 15 floréal (13 mai).

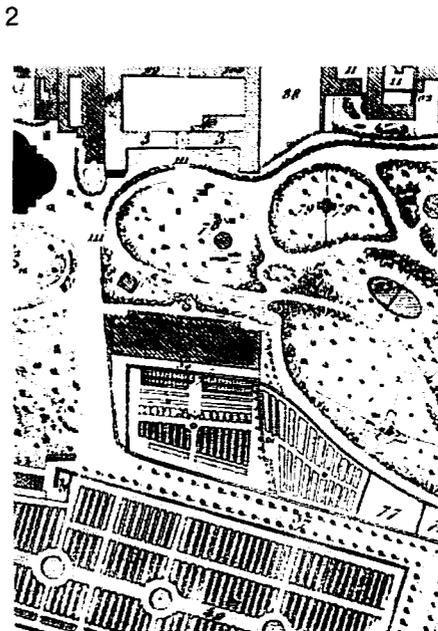
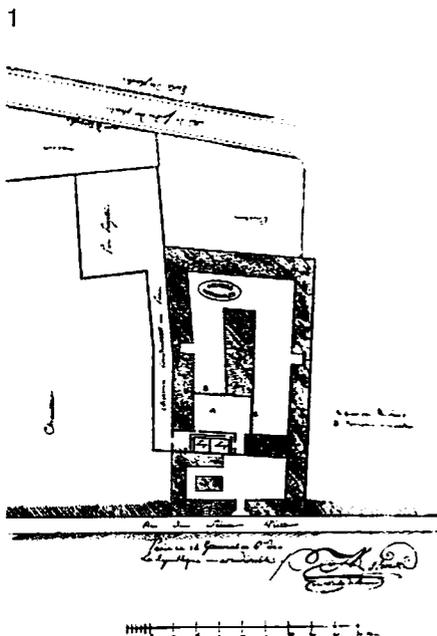
---

28) Arch. nat., AJ 15/581.

29) Arch. nat., F 17/3905.

Fig. 1 : Les loges des éléphants dans l'ancienne Régie des Fiacres et le parc spécialement aménagé par l'architecte du Muséum Molinos (Archives Nationales).

Fig. 2 : Détail du plan du Jardin du Roi en 1821 d'après Delcuze (cl. Laboratoire d'Anatomie comparée, B. Faye).



Malheureusement, les éléphants n'attendirent pas. A Cambrai, le convoi embarque le 24 ventôse (14 mars) pour rejoindre l'Oise puis la Seine jusqu'à Paris. Le débarquement aura lieu le 30 ventôse de l'an VI (mercredi 20 mars 1798), en compagnie de Lasseigne et de Thompson au port des Invalides. L'événement fut suffisamment important pour que le *Journal de Paris*, le premier quotidien de la capitale, le mentionne en entrefilet dans sa feuille du vendredi 2 germinal. Les deux pachydermes furent conduits le soir même au Jardin, dans leur loges respectives de la Régie. En attendant mieux, faute de crédits, celles-ci avaient quand même été aménagées pour les recevoir alors qu'une partie de la cour, isolée des barrières, leur avait été réservée.

Après l'arrivée des éléphants, le ministre de l'Intérieur fait ses comptes. Les 3 000 francs alloués pour assurer le transport des deux animaux furent mis en paiement le 14 germinal an VI (4 avril 1798). Cette somme servit à payer la seconde moitié des indemnités dues aux hollandais : un solde de 200 florins au cours de 2 francs 20 centimes, soit 440 francs pour Thompson; 110 francs pour

chacun des conducteurs à raison de de 50 florins pour Barries et Cambrieck, mais 85 florins pour Dykrasen qui n'avait perçu que 15 florins au départ, soit 187 francs. Mais comme les éléphants étaient arrivés en bonne santé ils touchèrent tous une prime : 400 florins pour Thompson, soit 880 francs et 50 florins soit 110 francs pour chacun des trois conducteurs du convoi. A celà s'ajoutait le séjour de chacun d'eux pendant 4 mois à Cambrai, à raison de 15 francs de salaire par mois, soit 60 francs chacun plus une prime de retour de 100 francs pour les trois conducteurs afin qu'ils puissent regagner Loo. Comme il restait un peu d'argent Boucher demanda l'attribution à Cernay d'une prime de 154 francs. Thompson de son côté semble privilégié, très protégé par le ministre Letourneux qui insiste pour que lui soit versé très rapidement son traitement, débloquant par la même occasion une somme de 3 000 francs servant de fonds pour la subsistance des éléphants (30).

Depuis l'arrivée des éléphants au Jardin, la vie quotidienne se modifia dans le quartier Saint-Victor. Le public affluait pour contempler journallement ces nouveaux hôtes, encore mystérieux pour de nombreux parisiens, si bien que de nombreux petits commerces s'épanouirent dans la rue de Seine-Victor (l'ancienne rue de Seine-Saint-Victor débaptisée pour la bonne cause), mais aussi à l'intérieur du Jardin. La citoyenne Reneaudu en subit naturellement les conséquences. Marchande de fruits, installée depuis deux ans à l'une des portes de l'abbaye Saint-Victor, elle se plaint aux «citoyens administrateurs», le 24 germinal (13 avril), leur demandant la permission de vendre des fruits et des rafraîchissements, dans la cour de la Régie (31). Dès lors les réclamations se multiplient, souvent même adressées aux plus hautes instances gouvernementales. C'est ainsi que le 26 germinal (15 avril), le ministre de l'Intérieur Le Tourneux, fait part aux administrateurs que le Directoire l'invite à s'assurer des mesures prises par le Muséum pour empêcher les gens de donner de la nourriture aux éléphants, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour leur santé. Il espère que les bruits parvenus aux oreilles du Directoire restent sans fondement. Sinon, il faudra prendre de sévères mesures pour se conformer à l'usage sagement pratiqué dans toutes les ménageries. Dans leur séance du 4 floréal (23 avril), les professeurs bien ennuyés se demandent comment formuler cette défense expresse (32). Delaunay, de son côté, leur écrit toujours, établissant, le 14 floréal (3 mai), un véritable réquisitoire, sur les mauvaises conditions d'hébergement des

---

30) Arch. nat., AJ 15/581.

31) *Ibid.*

32) Arch. nat., AJ 15/98.

animaux du Stathouder, «signe de la victoire de nos armées». Il se plaint du manque de police pour empêcher le public d'approcher les éléphants, mais également de la façon dont ils sont nourris. Il suggère la location d'un terrain planté soit d'orge ou de blé, soit de trèfle et de luzerne, situé près du marché aux chevaux pour éviter de payer le péage. Il fait aussi des recommandations sur l'heure de fermeture de la ménagerie qui devrait être plus tardive, car maintenant les fonctionnaires publics sortent tard le soir de leurs bureaux et dînant tard, ne peuvent visiter les animaux. Jussieu avait d'ailleurs fait établir auparavant des billets d'entrées spéciaux signés de sa main, portant la mention «pour voir les Elephans, les jours impairs, depuis 11 heures jusqu'à 3».

Delaunay demandait également aux professeurs de prévoir une personne pouvant remplacer Thompson en cas d'absence. En effet le gardien des éléphants de la ménagerie de Loo avait fait le voyage avec le convoi, ce que confirme Jussieu. Dans une lettre au ministre datée du 16 floréal (5 mai), le directeur du Muséum demande que lui soit attribué, comme employé du Muséum un traitement annuel de 2 400 francs à compter du 1er germinal, ainsi qu'une allocation de 400 livres pour faire venir sa famille composée de sa femme avec deux enfants en bas âge et sa belle-sœur (33).

Le traitement et l'allocation ont été accordés par le ministre le 13 prairial (1er juin), cette dernière sera expédiée au citoyen Thouin, imputée sur le crédit de 100 000 francs affecté à la ménagerie, pour l'an VI. A peine installé dans un logement provisoire comportant pour tout aménagement un lit loué 48 francs par mois au tapissier Pommereau, il est cambriolé le 21 prairial (9 juin). Complètement démuné d'argent, il s'en ouvre aux professeurs dans une lettre qu'examine l'assemblée extraordinaire du 27 prairial, demandant une aide exceptionnelle du ministère. Il lui a, en effet, été volé en s'introduisant chez lui avec de fausses clés, 3 000 livres enfermées dans une malle, sa montre ainsi que des vêtements que Lasseigne lui avait confiés pendant son absence (34).

La santé des éléphants inquiétait fort les professeurs du Muséum, aussi, pour chasser leur mélancolie décidèrent-ils de leur offrir, le 10 prairial (29 mai), un concert dont Toscan (1800), le bibliothécaire du Muséum, nous a fort bien rapporté les effets. De nombreux musiciens du Conservatoire de musique, ceux du Théâtre des arts et d'autres théâtres parisiens, leur jouèrent : un trio de petits airs variés en si majeur; l'air de danse d'*Iphigénie en Tauride* de Gluck, *O ma tendre musette* en ut mineur exécuté au basson, Ç a

---

33) Arch. nat., F 17/3905.

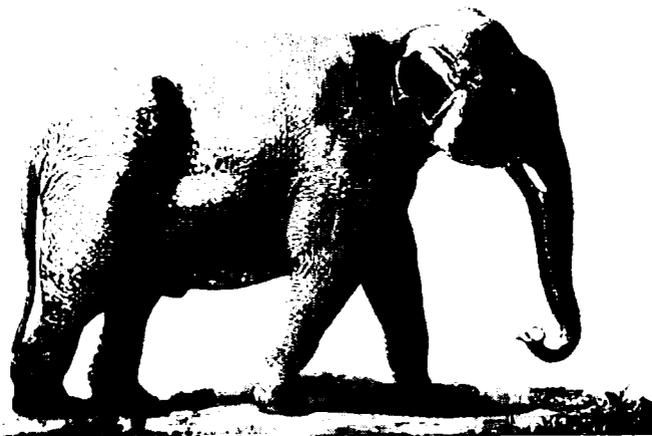
34) Arch. nat., AJ 15/98.

*ira* par tout l'orchestre, l'ouverture du *Devin du Village* et pour finir la chanson d'Henri IV *Charmante Gabrielle*.

Nos deux pachydermes ne restèrent pas insensibles aux torrents d'harmonie déversés par la trappe communiquant avec l'étage où étaient les musiciens. Intrigués, ils cherchèrent tout d'abord d'où venait les sons avec leur trompe puis se dressèrent sur leur pattes, ensuite ils semblèrent accompagner le rythme du *Ça ira*, tandis que *Belle Gabirelle* les plongeait dans une sorte de langueur. Les musiciens firent parvenir le 27 prairial (15 juin) à l'administration du Muséum un rapport sur les effets produits par le concert et proposèrent de renouveler l'expérience pour la compléter. Par la plume de son secrétaire, l'assemblée tout en les remerciant infiniment les engagea à différer cette tentative en attendant que le parc des éléphants soit réalisé, mais aussi la guérison de Hanz qui souffrait d'une légère incommodité (35), dont on ne sait si elle était consécutive à l'excitation provoquée par le concert.

Le 5 frimaire an VII (25 novembre 1798), le citoyen Maréchal, peintre du Muséum, met sous les yeux de l'assemblée un velin qu'il vient de terminer représentant le portrait de Hanz (fig. 3), l'éléphant mâle (36). Plus tard il brosera également celui de la femelle Parkies (fig. 4). Par ces deux peintures, il nous reste une trace bien vivante en couleur de ce couple d'éléphants que nous pouvons encore contempler à loisir aujourd'hui.

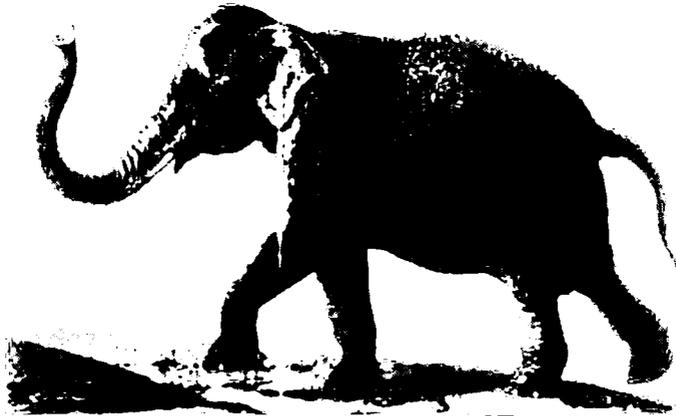
Fig. 3 : L'éléphant mâle, Hans par Maréchal. Velins du Muséum, t. 67, n° 60 (cl. Bibliothèque du Muséum).



35) *Ibid.*

36) Arch. nat., AJ 15/101.

Fig. 4 : L'éléphant femelle, Parkies par Maréchal. Velins du Muséum, t. 67, n° 61 (cl. Bibliothèque du Muséum).



Toutefois, après le citoyen Vignier qui écrira en 1799 une épître en leur honneur, J.P. Houel nous en retrace leur histoire complète dans une importante monographie, bien documentée, publiée à compte d'auteur en l'an XII (1803), illustrée de sa main de planches reproduisant toutes les attitudes des deux animaux dans leur vie quotidienne et leur comportement lors du concert du 10 prairial (fig. 5). En effet, le 9 messidor an VI (27 juin 1798), après avoir obtenu, 16 jours auparavant l'autorisation de dessiner les éléphants, le citoyen Houel demande au citoyen Fourcroy la permission de mesurer leur corps et leur membres afin de compléter les planches de comparaison qu'il désire incorporer à son ouvrage, celui-ci devant constituer les premiers éléments scientifiques de sa monographie. D'ailleurs, le 15 vendémiaire (6 octobre) suivant, Houel fait parvenir, par l'intermédiaire de son ami, le Président du Directoire, Jean Baptiste Treilhard, une lettre apostillée par ce dernier «aux citoyens composants l'administration du Muséum d'Histoire naturelle de Paris». Par cette missive transmise 10 jours plus tard au Muséum par le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau que Treilhard venait de remplacer à la présidence, Houel ainsi patronné, demandait à montrer aux Professeurs les 9 dessins des éléphants dans leurs diverses attitudes, qu'il venait de terminer. Il en profitait pour avoir leur assentiment sur les observations consignées dans son mémoire, et désirant graver lui-même ses planches destinées à la publication, il sollicitait également la possibilité d'un local au Jardin pour lui servir d'atelier (37).

37) Arch. nat., AJ 15/582.

Fig. 5 : Comportement des éléphants après qu'on leur a fait écouter de la musique, d'après Houel (cl. Bibliothèque du Muséum).



Les distractions terminées, les éléphants ne font plus partie des préoccupations importantes des professeurs du Muséum. La vie retourne à son train train ordinaire et les professeurs à leurs occupations administratives coutumières, toujours confrontés à des problèmes de personnel souvent d'ordre financiers qui demeurent toujours cruciaux que ce soit sous la Convention, le Directoire ou le Consulat proclamé le 25 décembre 1799 par la Constitution de l'an VIII.

La ménagerie est de plus en plus visitée, et les vedettes en sont les éléphants qui font la joie du public, jeunes et vieux, tout Paris vient les voir. Leur parc est enfin aménagé le 14 fructidor an VI (31 août 1798) mais la visite ne sera autorisée que de 11 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Delaunay se félicite de la libre circulation des animaux entre le parc et leurs loges, favorable à leur maintien en bonne forme (38). Il réclame pour leur confort, le 14 ventôse an VIII (4 mars 1800), que l'on creuse une beauge dans le parc pour que les éléphants puissent se baigner pendant les grandes chaleurs. Molinos doit s'en occuper, mais l'exécution s'en fait attendre, aussi Louzardy réitère la demande le 4 thermidor, en plein mois de juillet (39). Les éléphants ne pourront pas encore se baigner cet été.

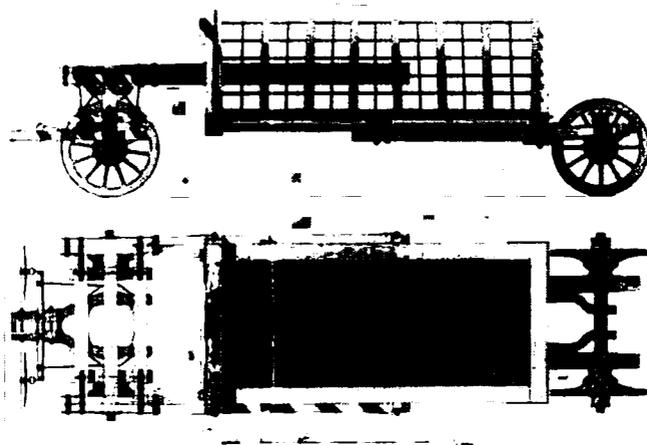
Enfin, les membres du Conservatoire des arts et métiers, réunis en assemblée le 8 prairial an VIII (27 mai 1800) décidèrent d'écrire au ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, pour l'inviter à faire les démarches nécessaires auprès du Muséum pour faire transporter en leur établissement l'une des voitures ayant servies au transport des éléphants. La lettre transmise le lendemain insite

38) Arch. nat., AJ 15/99.

39) Arch. nat., AJ 15/100.

sur le caractère unique de ce chariot, un modèle en son genre, intéressant à posséder dans les collections. Ce projet, naturellement, ne s'était pas élaboré sans une entente préalable avec quelques professeurs du Muséum (40). Le 19 prairial (8 juin) le ministre accepte d'intervenir auprès du Muséum qui sera informé le 24 prairial (12 juin). Cependant, en raison des travaux à effectuer au Conservatoire pour le recevoir, le «chariot des éléphants» n'entrera pas immédiatement dans les collections. En effet, une lettre du citoyen Molard, adressée à Thouin le 17 germinal an X (6 avril 1802) invite ce dernier à lui faire connaître le jour où il pourra faire transporter le chariot, l'opération ayant été retardée jusque là par suite des travaux, mais aussi du mauvais temps (41). Il ne sera finalement enregistré dans les collections du Conservatoire qu'en 1803 sous le n° 107. Enfin, jugé trop encombrant, il sera réformé une cinquantaine d'années plus tard. Toutefois, il en a été conservé une maquette. Il existe, par ailleurs, dans les archives du Conservatoire national des arts et métiers, un dessin anonyme (fig. 6), exécuté à la plume, à l'encre noire et au lavis de couleur du chariot (Inv. Port. ind. 12571/117). Construit par les militaires, ce chariot à 4 roues est dérivé du modèle du chariot porte-corps employé dans l'armée pour transporter accessoirement les canons. D'une longueur totale d'environ 9 m. et 2,20 m. d'empâtement, il se compose de deux trains d'artillerie à deux roues de 1,20 m. de diamètre, supportant, entre-eux, une caisse surbaissée, ajourée d'environ 4 m. de long sur 2 m. de haut dont le plancher est relié directement à l'arrière train.

Fig. 6 : Dessin du chariot, plume, encre noire et lavis de couleur H. 0, 411 x L. 0,591 (cl. CNAM).



40) Communication personnelle d'Alain MERCIER, Archiviste du CNAM.

41) Arch. nat., AJ 15/588.

L'affaire des éléphants du Stathouder est maintenant terminée pour les officiels.

Il restait cependant à régler encore quelques comptes, les notes de frais de ceux qui pendant ces sept années passées au service du Muséum et de la République avaient assuré la renommée de la ménagerie. Hommes consciencieux, aimant leur métier et dévoués à l'Institution, dont on n'a qu'à se féliciter et qui ont toujours accompli leur tâche, même dans les conditions les plus difficiles.

Lasseigne, ce menuisier, entré au Muséum dès l'an II, en 1794, pour qui Jussieu et Thouin établiront un rapport le 14 fructidor an VI (31 août 1798) afin de demander au gouvernement le remboursement de ses frais de voyages en Hollande, où il a été envoyé à plusieurs reprises, frais se montant à 5 161 francs depuis l'an II. Lorsqu'il alla chercher les éléphants à Loo, il y resta 23 mois. Ensuite, il retourna chercher la famille Thompson. Il repartira le 16 messidor an X (4 juillet 1802), chercher un autre éléphant à Londres sans avoir encore touché l'acompte qui lui avait été promis (42).

Bernard Louzardy, cet ex-montreur d'animaux de la place de la Révolution, employé à la ménagerie, depuis sa création, réclame le 14 ventôse an VI (4 mars 1798) le règlement de ses frais de voyage en Hollande ainsi qu'une indemnité en remboursement des avances qu'il a faites. Sa réclamation sera transmise par Thouin au ministre le 24 messidor (12 juillet). Malgré l'attente de ce remboursement il est cependant prêt à repartir avec Lasseigne pour aller chercher le nouvel éléphant de Londres. Au dernier moment, le ministre de l'Intérieur lui préfère, le 11 messidor an X (11 juin 1802), Dufresne, un aide-naturaliste, comme responsable de la mission avec une allocation de 3 600 francs (43). Le traitement de Louzardy s'élevait, durant l'an VI et l'an VII (1797 à 1799) à la somme de 1 500 francs par an, soit 125 francs par mois sur lesquels étaient opérée une retenue de 6,25 francs, son traitement mensuel net était donc de 118,75 francs.

Thompson, le Cornac des éléphants, avait été engagé par le Muséum en vertu d'une lettre du ministre de l'Intérieur du 9 germinal an VI, lors de la venue des éléphants qu'il accompagna avec Louzardy et Lasseigne dans un voyage qui dura 6 mois. Son traitement, qu'il ne perçut d'ailleurs pas durant les premiers mois.

---

42) Cf. *supra*, n° 39.

43) Arch. nat., AJ 15/582.

se montait à 2 400 francs par an, soit 200 francs par mois desquels étaient déduits 1/20, il lui restait donc 190 francs nets. En vendémiaire an VIII, une retenue exceptionnelle de 1/6 lui fut faite puis avec l'application de la Constitution de l'an VIII une diminution de son traitement avait été envisagée en nivôse, le réduisant à 2 000 francs par an. Deux mois plus tard, le 14 ventôse (4 mars 1800), accusé par le citoyen Wanderborck qui s'était plaint directement au ministre, d'avoir sollicité quelques gratifications auprès des visiteurs, l'assemblée des professeurs lui recommanda d'éviter à l'avenir tout sujet de mécontentement du public. Le 7 thermidor an X (25 juillet 1802) il donne sa démission de gardien des éléphants voulant retourner chez lui. L'assemblée accepta, mais ne le libéra de ses fonctions qu'une quinzaine de jours plus tard après la nomination de son successeur le citoyen Ballet. Avant de partir, Thompson sollicite le 28 thermidor an X (15 août 1802) une indemnité pour retourner dans son pays (44). Ballet resta désormais seul pour s'occuper de Parkies, avec Lasseigne et Louzardy lorsque ceux-ci n'étaient pas en mission, car Hanz était mort au début de l'année, le 17 nivôse an X (6 janvier 1802).

Ce jour-là, «le Directeur fait part à l'assemblée de la mort de l'éléphant mâle arrivée, ce matin à 6 heures; il présenta en même tems un procès verbal des circonstances de cette mort» (45). Ces circonstances n'ont pu être déterminées avec certitude. Le rapport met l'accent sur une soudaine recrudescence des écoulements observés régulièrement (environ tous les deux mois) au niveau des tempes, non sans croire que cela pouvait être normal puisque ce phénomène avait été constaté aux Indes chez tous les individus d'un certain âge. Suivent des considérations sur le comportement sexuel de Hanz remarqué par les soigneurs dans ces périodes depuis son arrivée à la ménagerie. La veille, le 16 nivôse, il n'a pas mangé sauf un peu de paille et quelques pommes de terre dans la soirée, puis il a brisé un barreau de sa loge avec lequel il a brisé la barrière de la cour. Ensuite, il a pris de l'eau et s'est aspergé les tempes comme pour tempérer sa douleur. «Pendant la nuit il a fait beaucoup de bruit, vers quatre heures du matin il a poussé quelques cris aigus et vers les six heures il est tombé mort». On sait très bien actuellement que cet écoulement naturel des glandes temporales (glande cutanée) est abondant pendant la période du rut chez le mâle, mais plus exceptionnel chez la femelle qui présente alors un état de surexitation, le phénomène diminuant avec la dégénérescence ovarienne au-delà de 15 ans. Des recherches anatomiques furent immédiatement entreprises par Cuvier pour essayer de découvrir la cause du décès, qu'il attribua à

---

44) Arch. nat., AJ 15/103.

45) Arch. nat., AJ 15/582.

une péripneumonie, mais surtout pour faire connaître l'*Anatomie de l'éléphant des Indes* dans un mémoire qui sera présenté à l'Institut, illustré de nombreux dessins du peintre Maréchal (46) que l'assemblée avait mis à la disposition du professeur de la chaire nouvellement créée d'anatomie comparée. C'était en effet la première dissection complète d'un éléphant. Le procès-verbal se poursuit par quelques remarques sur le comportement de Parkies, essayant de relever son compagnon. «Elle verse des larmes abondantes; elle jette des cris différens de ceux qu'elle a fait entendre jusqu'à ce moment, cependant depuis qu'elle a été séparée elle commence à manger mais elle regarde souvent dans la loge qu'habitait son mâle». Ce rapport sera publié *in extenso* le lendemain dans le n° 108 du *Journal de Paris*.

L'assemblée décide alors de mettre un chameau dans la loge de Hanz pour calmer les ennuis de Parkies. Elle adressa aussitôt au ministre de l'Intérieur, avec le rapport sur la mort de l'éléphant, une requête pour l'acquisition d'un nouveau mâle pour «la bonne conservation de la femelle», sachant qu'il en existe un à Bâle et un autre en Angleterre (47). Celle-ci vivra des jours paisibles par la suite, ayant eu le temps, durant quatorze ans, de s'acclimater à deux nouveaux partenaires, un mâle du Sénégal mort en 1806, puis un asiatique qui l'accompagnera jusqu'à ce qu'elle meure dans la nuit du 14 au 15 mars 1816, âgée de 34 ans.

Ainsi se termine l'histoire des éléphants du Stathouder et de la ménagerie du Muséum.

---

46) Bibl. Mus. Velins, t. 67, n<sup>os</sup> 21, 23 à 26, 34 à 36, 43 à 51, 60, 61, 63, 64, 66 à 68 et 70.

47) Arch. nat., AJ 15/587.

## BIBLIOGRAPHIE

- BERTIN (L.) (1953), «Les origines d'une ménagerie ou les hôtes illustres du Jardin des Plantes», *Panorama*, n° 2, p. 45-48.
- BOULAIN (J.) «Les avatars de l'Académie d'agriculture sous la Révolution», dans ce même volume.
- DELEUZE (J.P.) (1823), *Histoire et description du Muséum d'Histoire naturelle*, Paris, 2 vol., p. 1-720.
- DEPLEDT (F.) «Les recherches de Parmentier pour avoir une bonne nourriture», dans ce même volume.
- HOUËL (J.P.) (1803), *Histoire naturelle des deux éléphants mâle et femelle du Muséum de Paris venus de Hollande en France en l'an VI*, Paris, an XII, p. 1-122.
- MERCIER (A.), *Les voitures de Parkies et de Hans*, multigr., 3 p.
- PUJOULX (T.B.) (1804), *Promenade au Jardin des Plantes à la Ménagerie et dans les Galeries du Muséum d'Histoire naturelle*, Paris, an XII, p. 1-296 et 1-402.
- TOSCAN (G.) (1800), *L'ami de la nature ou choix d'observations sur divers objets de la nature et l'art suivi d'un catalogue de tous les animaux qui se trouvent actuellement dans la Ménagerie*, Paris, an VIII, p. 1-308.
- TROUVE (Baron) (1841), *Voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie par feu André Thouin*, Paris, t. 2, p. 255-260.
- VIGNIER (E.J.B.) (1799), *Epître aux éléphants de la Ménagerie nationale*, Paris, an VII, p. 1-8.